

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N° A004/2025**

Objet : **réglementation de la circulation – travaux rue de Féchain**

**Le Maire de la commune de FRESSIES**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande de **la SARL TLT – 101 route Nationale – 59540 INCHY EN CAMBRESIS - représentée par Messieurs Florent et Xavier DELSART**

pour effectuer des « **TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU ET D'ASSAINISSEMENT** » **de la part de NOREADE,**

Considérant les travaux qui auront lieu **du 10 FÉVRIER 2025 au 21 FÉVRIER 2025,**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1**

La circulation sera temporairement réglementée **rue de Féchain du 10 FÉVRIER 2025 au 21 FÉVRIER 2025.**

**ARTICLE 2**

La circulation sera alternée par feux tricolores.

La vitesse sera réduite à 30 km/h.

Le stationnement sera interdit sur la zone des travaux.

La chaussée sera rétrécie.

**ARTICLE 3**

La déviation, la signalisation au droit et aux abords du chantier seront mises en place, maintenues en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux ou de la manifestation par le pétitionnaire chargé du chantier.

**ARTICLE 4**

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie d'IWUY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait le 31 janvier 2025

Le Maire,

Marie-Danièle CHEVALIER

Publié sur le site internet de la commune le 31/01/2025

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.